



## Directive concernant les signatures "métier"

<b>Classification</b>	Interne - Externe
<b>Statut</b>	Validé
<b>Auteur</b>	M. Edi Da Broi, directeur général – conservateur ORF
<b>Destinataires</b>	Collaborateurs/trices ORF
<b>Diffusion</b>	Internet
<b>Date</b>	28 mars 2012
<b>Entrées en vigueur des modifications</b>	17 janvier 2013, 21 mai 2013, 2 décembre 2013, 25 avril 2014, 3 juin 2014, 8 décembre 2014, 1 <sup>er</sup> septembre 2015, 1 <sup>er</sup> octobre 2015, 23 juin 2016, 14 novembre 2016, 30 mars 2017, 1 <sup>er</sup> novembre 2017, 20 février 2018, 2 mai 2019, 13 décembre 2019, 18 février 2020, 2 novembre 2020, 17 mai 2021

### I. Objet

La présente directive fixe les règles régissant les pouvoirs de signature au sein de l'office du registre foncier.

Elle comprend la liste des collaborateurs/trices habilités/ées à signer, à laquelle sont associés les actes administratifs pour lesquels ils-elles peuvent engager l'office du registre foncier.

Il s'agit uniquement des actes administratifs "métier". En sont exclues toutes compétences financières et comptables qui sont établies par les directives ad hoc.

### II. Base légale

A teneur de l'article 151 de la loi d'application du code civil suisse et d'autres lois fédérales en matière civile (LaCC) du 11 octobre 2012, " le Conseil d'Etat ... désigne les personnes autorisées à signer individuellement les extraits des registres, les décisions et attestations officielles, ainsi qu'à dresser les actes visant l'adaptation conventionnelle d'anciens droits dans la procédure d'introduction du registre foncier fédéral ".

En complément de cette disposition et en application de l'article 2 du règlement sur le registre foncier du 29 mai 2013, le pouvoir de signer est octroyé, par voie de directive, individuellement et nominativement par le conservateur.



### III. Tableau des signatures

SECTEUR	Correspondance courante	Cédule hypothécaire, certificat de porteur/créancier	Rejet de réquisition/ demande d'extrait, avis prenant acte du retrait de réquisition, réquisition d'office, mémoire/recours	Décision/convention accès aux données informatisées et extraction de masse	Accusé réception titres	Extrait/ attestation délivrés
<b>Direction</b>						
M. E. Da Broi	X	X	X	X	X	X
M. L. Barral	X	X	X	X	X	X
Mme M. Taban	X	X	X	X	X	X
<b>Secrétariat direction</b>						
Mme C. Chartier					X	
Mme A. Vilarino					X	
<b>Juridique</b>						
Mme L. Raemy	X	X	X		X	X
Mme D. Penet	X	X	X	X	X	X
Mme M. Rychen	X	X	X		X	X
Mme A. Deumic	X	X	X		X	X
M. G. Hyman	X	X	X	X	X	X
Mme A. Miserere	X	X	X		X	X
M. M. Pasche	X	X	X		X	X
Mme P. Brunken	X	X	X		X	X
Mme M. Rechtya	X	X	X		X	X
M. A. Alvarez	X	X	X		X	X
M. K. Grabowski	X	X	X		X	X
Mme L. Emamzadah	X		X		X	X
M. A. Bourgeade	X		X		X	X
Mme P. Duc	X		X		X	X
Mme S. Paatz-Woodtli	X		X		X	X
Mme A. Alena	X		X		X	X
M. P. Aellig	X		X		X	X



SECTEUR	Correspondance courante	Cédule hypothécaire, Certificat de porteur/créancier	Rejet de réquisition/ demande d'extrait, avis prenant acte du retrait de réquisition, réquisition d'office, mémoire/recours	Décision/ convention accès aux données informatisées et extraction de masse	Accusé réception titres	Extrait/ attestation délivrés
<b>Info-gestion</b>						
Mme Y. Sidi Ali	X					
M. D. Vermot	X					
<b>Journal-Guichet</b>						
M. C. Micalizzi	X				X	X
M. P. Flück	X				X	X
M. C. Wagner	X				X	X
Mme S. Salihbegovic	X				X	X
Mme H. Bravo					X	
Mme S. Authier					X	
Mme L. Bregnard					X	
Mme S. Zaffaroni					X	X
<b>Report</b>						
M. L. Caparros	X				X	
Mme C. Faivre	X	X			X	
M. L. Giller	X	X			X	
M. R. Nobs	X	X			X	
M. C. Lucchini	X	X			X	
M. F. Schmid	X	X			X	
<b>Validation</b>						
Mme C. Marcille	X	X			X	
Mme E. Peter	X	X			X	
M. P. Vaage	X	X <sup>(1)</sup>			X	
M. P. Perez	X	X			X	
Mme S. Riedy	X	X			X	
Mme J. Jovanovic	X	X			X	

(1) selon instructions du responsable du secteur validation